

**EXTRAIT DU**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 14 AVRIL 2017 A 19H30**

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Sept, le **14 AVRIL A 19H30**

Extrait affiché le :  
**18 avril 2017**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoît, Maire.

**2ème séance 2017**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO  
Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.  
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL  
Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle,  
Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, Mme PANO-WENTZEL Marylène,  
M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M.  
JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,  
Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier  
Conseillers Municipaux.

**Objet** : Budget annexe « forêts » :  
Affectation du résultat de 2016.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

N° 20/2017

Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. CHARDIN Denis	à	M. CHMIDLIN Stéphane

**Absent :**  
M. DEMENGE Abel

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David

Monsieur Michel SALTZMANN, Adjoint délégué, propose au Conseil  
Municipal l'affectation du résultat 2016 de l'exploitation de la forêt, soit l'excédent de 140 473.71 €,  
comme suit :

- Pour 29 513.17 € au compte de réserve 1068, recette d'investissement du budget 2017,
- Et pour 110 960.54 € en report, recette de fonctionnement du budget 2017.

Le Conseil Municipal,

Tenant compte de la logique comptable et financière, telle qu'elle apparaît  
clairement en Page 2 du compte administratif,

Et après délibération,

Décide de cette affectation du résultat d'exploitation du budget annexe  
« forêts » de 2016, telle que proposée, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,